



S
U
I
S
S
E
·
E
O
L
E

Aux médias

Communiqué de Suisse Eole

Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

La Chaux-de-Fonds, le 24 novembre 2008

Projet de loi cantonale sur l'éolien déposé par les Verts neuchâtelois

Une fausse bonne idée

Donner à l'Etat la mainmise sur le vent en tant que source d'énergie: tel est le but visé par le projet de loi cantonale déposé par le groupe des Verts au Grand Conseil neuchâtelois. Suisse Eole rejette ce projet qui risque d'entraver le développement de l'énergie éolienne, notamment en compliquant les procédures. Or le canton de Neuchâtel a un potentiel intéressant qui mérite d'être exploité.

Si le projet de loi est accepté, l'Etat deviendra de fait le propriétaire des vents qui soufflent sur le canton de Neuchâtel. Et il faudra, en plus du permis de construire, demander une concession pour exploiter l'énergie éolienne (art. 1b). Ce système s'inspire du régime appliqué à la production hydroélectrique, mais il y a une différence de taille: l'eau s'écoule dans le lit des rivières et l'on ne saurait en détourner le cours sans tenir compte de ceux qui se trouvent en aval. Rien de tout cela avec le vent, qui souffle librement. Son utilisation à des fins de production d'énergie ne lèse personne.

En outre, l'art. 18 prévoit d'accorder la priorité aux collectivités publiques. L'Etat peut même se réserver l'exploitation d'un site sur lequel des mesures du vent ont été faites ou en confier l'exploitation à un tiers offrant des conditions plus avantageuses (art. 10, al. 2). Même si le porteur du projet est indemnisé, cette disposition risque de retenir les investisseurs potentiels. Or bon nombre de projets éoliens, en Suisse comme ailleurs, sont le fait d'initiatives privées. Les retombées doivent bénéficier à tous les acteurs, surtout locaux.

En résumé, le projet de loi part sans doute d'une intention louable, mais il fait fausse route. Suisse Eole estime que le développement de l'énergie éolienne n'aurait rien à gagner d'une loi supplémentaire alors que l'arsenal législatif en la matière est déjà bien fourni et tout à fait suffisant. Le long parcours juridico-administratif du projet du Crêt-Meuron en témoigne. Par conséquent, Suisse Eole demande aux député-e-s du Grand Conseil neuchâtelois de rejeter le projet de loi des Verts.

Pour en savoir plus sur l'éolien, consulter les sites:

www.suisse-eole.ch, www.suisse-energie.ch

Communication Suisse Eole

Renseignements: Martin Kernen, Communication Suisse Eole, tél 079 / 641 12 87